



Conditions générales 2020 Location STADE

CENTRE SPORTS ET LOISIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

57 Ile de la Loge - 78380 Bougival
☎ 01 39 69 04 60 - 📠 01 30 82 05 43

✉ contact@cslbf-bougival.com
www.cslbf-bougival.com

1. Tarifs :

Le montant de la location doit être remis le jour de la manifestation.

Le CSLBF se réserve le droit d'annuler la location en cas de météo défavorable.

	Tarif	Choix client
ENTREE SITE	6 € / personne	
PISCINE – Ligne d'eau	100 € /Heure	
TENNIS – 1 court	32 € /Heure	
TENNIS – 1 court (WE)	38 € /Heure	
TENNIS – 1 court couvert	38 € /Heure	
TENNIS – 1 court couvert (WE)	45 € /Heure	
TENNIS – 1 court couvert : Créneau d'1 heure, par semaine, du 1er octobre au 1er avril – heures creuses	845 €	
TENNIS – 1 court couvert : Créneau d'1 heure, par semaine, du 1er octobre au 1er avril – heures pleines	1050 €	
FOOT ou RUGBY – 1 match	345 €	
FOOT ou RUGBY – 1 journée	1050 €	
FOOT – Terrain en sixte	810 €	
VESTIAIRE pour 1 équipe	49 €	
ECLAIRAGE TERRAIN	24 €	
Sono mobile	49 €	
Vidéo projection	49 €	
Salle de réunion (moins de 15 pers.)	17 € / personne	
Salle de réunion (au-delà de 15 pers.)	490 €	

2. Animation - publicité :

Toute animation ou apport de publicité extérieure doit faire l'objet d'un accord préalable avec le CSLBF.

3. Animaux :

Ils sont **interdits** sur tout le site.



Conditions générales 2020 Location STADE

CENTRE SPORTS ET LOISIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

57 Ile de la Loge - 78380 Bougival
☎ 01 39 69 04 60 - 📠 01 30 82 05 43

✉ contact@csibf-bougival.com
www.csibf-bougival.com

4. Engagements du client :

Je client s'engage à :

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur du CSLBF.
- N'utiliser l'emplacement que pour l'usage prévu.
- Ne faire aucune modification aux installations et aménagements existants sans accord préalable du CSLBF.
- Faire respecter l'ordre sur le site. La responsabilité du CSLBF ne saurait être engagée en cas de perturbations ou accidents déclinant d'un défaut de surveillance de la part du client.
- Faire respecter les règles élémentaires de vie commune (règlement intérieur, atteinte à la quiétude du site, attitude dangereuse. Le CSLBF se réserve le droit d'exclure immédiatement le ou les responsables des troubles.
- A s'assurer que tous déchets alimentaires, liquides et autres soient déposés dans les poubelles placées sur le site.

5. Dégradations

- Tout dégâts constatés dans les vestiaires ou sur le site, quelle qu'en soit la cause (casse, vol...) seront à la charge du client. Les éventuelles réparations qui seront effectuées par des entreprises seront à la charge du client.

COORDONNEES DU RESPONSABLE :

NOM – PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE ou MOBILE :

NOM DU CLUB :

ADRESSE INTERNET :

Signature du client avec prénom et nom et qualité (Précédée de la mention « lu et approuvé ») :